

● Le CPRDFOP et le SRFSS 2023-2028

Les modalités

Choix d'une prestation d'appui à l'élaboration du CPRDFOP & SRFSS

Appel d'offre en cours

✓ 06/07/2022 : consultation initiale **infructueuse**

Causes identifiées :

- ✓ Consultation téléchargée 36 fois
- ✓ Délais de réponse trop courts, période estivale, crise sanitaire (absence de collaborateurs)

✓ Août 2022 : nouvelle consultation

Avantages :

- ✓ Plus de chances d'obtenir une offre qualitative grâce à la mise en concurrence
- ✓ Souplesse dans l'écriture du cahier des charges
- ✓ Capacité à intéresser des cabinets et/ou bureaux d'études avec une bonne expérience qui n'auraient pas eu le temps de voir passer la première consultation

● Le CPRDFOP et le SRFSS 2023-2028



Les étapes clés

Un processus de conception partagé entre les acteurs du quadri-partisme

- ✓ **Appel d'offre** : lancé le 16 août 2022 – date limite de remise des offres le 30 septembre 2022 – notification du marché prévue début novembre 2022
- ✓ **Travaux au sein du CREFOP et recueil des avis**
- ✓ **Liens entre les différents schémas**
- ✓ **Séminaire de concertation** : premier trimestre 2023
- ✓ **Adoption par le Conseil régional** au plus tard en juin 2023
- ✓ **Proposition à la signature des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs** : septembre 2023
- ✓ **Signature du CPRDFOP** : septembre 2023